

**DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE****VILLE DE BASSE-TERRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES DE LA VOIE D25 – AVENUE PAUL LACAVE – PETIT-PARIS À BASSE-TERRE, AFIN DE PERMETTRE À LA « SOCIÉTÉ CARIBÉENNE DE TERRASSEMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS (SCTTP) », SISE IMMEUBLE CHALLENGER – 132 RUE FERDINAND FOREST – JARRY – 97122 BAIE MAHAULT, D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT BOÎTE PDL, POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE GETELEC GPE SNC, REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR FABIEN MAGDELEINE, À PARTIR DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023 JUSQU'AU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023, DE 07 HEURES 00 À 15 HEURES 00.**

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code pénal ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

CONSIDÉRANT la demande formulée et arrivée par mail le 10 Octobre 2023, par laquelle la « **Société Caribéenne de Terrassement et de Travaux Publics (SCTTP)** » sise Immeuble Challenger – 132 rue Ferdinand Forest – Jarry – 97122 BAIE MAHAULT, sollicite un **arrêté réglementant la circulation de la Voie D25 – Avenue Paul Lacavé – Petit-Paris – 97100 BASSE-TERRE**, afin d'entreprendre les travaux de raccordement boîte PDL pour le compte de l'Entreprise GETELEC GPE SNC, représentée par Monsieur Fabien MAGDELEINE, **à partir du lundi 23 Octobre 2023 jusqu'au lundi 06 Novembre 2023, de 07 heures 00 à 15 heures 00.**

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Régleme la circulation sur la voie D25 – Avenue Paul Lacavé – Petit-Paris 97100 BASSE-TERRE**, afin de permettre à la « **Société Caribéenne de Terrassement et de Travaux Publics (SCTTP)** » sise Immeuble Challenger1 – 32 rue Ferdinand Forest – Jarry – 97122 BAIE MAHAULT, d'entreprendre des travaux de raccordement BT PDL, pour le compte de l'Entreprise GETELEC GPE SNC, **à partir du Lundi 23 Octobre 2023 jusqu'au Lundi 06 Novembre 2023, de 07 heures 00 à 15 heures 00**, selon les dispositions particulières suivantes :

➤ **La circulation :**

Elle sera disposée de manière à baliser la zone de travaux et assurer la sécurité des usagers durant l'exécution des travaux :

- Circulation alternée par feux tricolores
- Vitesse limitée à 30 km/h
- Sens des points de repères décroissants

- Le dépassement sera interdit aux véhicules légers et poids lourds.

**ARTICLE 2 :** La « **Société Caribéenne de Terrassement et de Travaux Publics (SCTTP)** » en charge de la réalisation des travaux de déchargement devra mettre en place la main d'œuvre nécessaire pour installer un dispositif de signalisation (panneaux de type AK3, AK5, B3, B14, B31, KC1 et K10 barrières, bandes) pour matérialiser ces dispositifs.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de sa notification, de son affichage et/ou sa publication.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté devra être notifié, affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur des Infrastructures et du développement durable du Territoire de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7 :** Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de la Région BASSE-TERRE.

Basse-Terre, le 13 OCT 2023

*Certifie exécutoire compte tenu*

*De sa notification, le 13 OCT 2023*

*De son affichage et/ou sa publication, le 13 OCT 2023*

*Fait à Basse-Terre, le 13 OCT 2023*

  
Maire, André ATALLAH  
Conseiller Municipal,  
chargé de la Sécurité Publique,  
Jean-François ISSA

  
Maire, André ATALLAH  
Conseiller Municipal,  
chargé de la Sécurité Publique,  
Jean-François ISSA